

DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4 du Règlement général de l'AMF, GDF SUEZ déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 16/08/2010 au 20/08/2010.

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
16/08/2010			
17/08/2010			
18/08/2010			
19/08/2010			
20/08/2010	110 000	24,9990	2 749 890,00
Total	110 000	24,9990	2 749 890,00

www.gdfsuez.com

■ **Communication Financière : Relations investisseurs**

+33 1 57 04 66 29

■ **Communication Financière : Relations actionnaires**

0 800 30 00 30 (depuis la France)

0800 25 125 (depuis la Belgique)